



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : ACTE MODIFICATIF N°1 DU MARCHÉ DE MAINTENANCE ET ENTRETIEN DES PORTES AUTOMATIQUES, DES ASCENSEURS ET DES MONTES CHARGES DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX - LOT N°1 : PORTES AUTOMATIQUES, PASSE AVEC LA SOCIETE PRECIS POSE SARL

**DÉCISION N° DM-23-280
EN DATE DU 12 JUILLET 2023**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-22-178 en date du 19 avril 2022 portant délégation de fonction à Monsieur Pierre LEBEAU, Adjoint au Maire ;

VU la décision n° N°AU-19-278 en date du 26 juillet 2019 de signer le marché d'entretien et maintenance des ascenseurs et des montes charges - lot 1 portes automatiques. (Notifié le 08 aout 2019) ;

VU le procès-verbal de la commission d'appel d'offres en date du 06/07/2023 donnant un avis favorable pour l'acte modificatif n°1 ;

CONSIDÉRANT que l'acte modificatif n°1 a pour objet de prolonger la durée du marché du 07 août 2023 (date de la fin du marché) jusqu'au 1er octobre 2023 inclus ;

CONSIDÉRANT que cette prolongation s'explique par le fait que la ville a récemment relancé la procédure (publié le 09 juin 2023) et que par conséquent, au regard des délais de procédure, le marché ne pourra être notifié avant la fin du marché actuel ;

D É C I D E

DE SIGNER l'acte modificatif n°1 avec la société PRECIS POSE SARL domicilié 5 place de la mairie 78250 Gaillon sur Montcient, représentée par Monsieur CRAFFK Victor, Président, le marché maintenance et entretien des portes automatiques, des ascenseurs et des montes charges dans les bâtiments communaux - lot n°1 - portes automatiques.

Le montant de l'acte modificatif n°1 s'élève à 963.30 € HT soit 1 155.96 €TTC.

Le montant initial des prestations forfaitaires est de 5 660,00 € HT.

Le nouveau montant du marché s'élève à 6 623,30 €.

Le montant des prestations hors forfait reste inchangé (15 000,00 € HT par an).

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé de la jeunesse et du sport,

Signé

Régis TOURNE

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20230712-lmc1H11016H1-AR
Date de réception en Préfecture : 12/07/2023
Date de Publication : 12/07/2023